

Un marché du travail anti-vieux

Les plus de 45 ans peinent à retrouver du travail et sont souvent victimes de discriminations. Le gouvernement se mobilise pour faire changer les mentalités.



Photo : Hervé montaiqu

Le chiffre du jour
36,9

C'est l'âge moyen des actifs du secteur privé au Luxembourg. Grâce à la forte proportion de travailleurs étrangers, le Luxembourg reste un marché du travail plus jeune que ses voisins. En Belgique, l'âge moyen des actifs est de 40,4 ans et jusqu'à 40,8 ans pour la France et l'Allemagne. En moyenne, les frontaliers sont plus jeunes que les résidents luxembourgeois. Les frontaliers représentent ainsi 47 % de la population active (toujours pour le secteur privé).

Les échos

La stigmatisation des seniors

Quelques préjugés sur les seniors au travail : les travailleurs de 45 ans ou plus coûtent plus cher. Un travailleur d'âge mature est moins flexible. Les travailleurs âgés n'aiment pas les situations d'apprentissage. Les maladies sont plus répandues parmi les salariés âgés. Un travailleur âgé ne peut plus soutenir un effort physique aussi important qu'avant. Les travailleurs âgés ne fournissent pas autant d'efforts intellectuels.

Le but de la campagne est de rééquilibrer la balance jeunes-seniors, surtout pas de revenir en arrière et de remplacer la stigmatisation des «seniors» par celle des plus jeunes.

Les plus de 45 ans ont du mal à être embauchés, pourtant le marché du travail vieillit et il faudra bientôt compter avec les seniors.

Le vieillissement de la population touche également le Luxembourg. À terme, les seniors vont devoir rester au travail un peu plus longtemps, pour sauvegarder les retraites et parer la pénurie de main-d'œuvre.

La population luxembourgeoise est, comme partout ailleurs en Europe, vieillissante. Le marché de l'emploi privé ne souffre pas encore de cette tendance, grâce à la présence des travailleurs étrangers et des frontaliers, estime une étude du CEPS/Instead, commandée par le ministère du Travail.

Le Luxembourg a un taux d'em-

ploi de la population active âgée de 55 ans et plus de 31 % en 2004 : un des pourcentages les plus bas en Europe. Le pays a également un âge moyen de départ en retraite de 60 ans en 2004, alors que les prévisions estiment que l'âge devrait être relevé à 65 ans d'ici 2010.

Inciter à une fin de carrière active

Au Luxembourg, la politique mise en place pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés s'articule autour de plusieurs mesures : la réforme du système relatif aux pensions d'invalidité, dans le sens d'un accès plus restrictif (1996), incitation pour les

salariés à se maintenir en activité plus longtemps en valorisant financièrement les dernières années de carrière, etc.

Les autorités n'oublient pas que les salariés eux-mêmes doivent être convaincus, autant que les entreprises, à prolonger leur vie active. 31 % des actifs de plus de 40 ans seraient prêts à continuer leur activité par amour de leur métier. Plus terre à terre, 18 et 15 % continueraient pour améliorer leur retraite ou pour faire face à des charges financières importantes.

La campagne s'adresse donc aux deux parties, afin de motiver les plus de 45 ans à envisager une fin de

carrière active, et souligner leurs avantages pour les entreprises qui rechigneraient toujours à les recruter ou les garder. Les préjugés sont tenaces et ils ont été listés sur le site Internet de la campagne, tous contrés un à un.

Le vieillissement dit actif est la seule solution au problème des retraites et des dépenses de santé. Le Luxembourg, encore peu touché grâce à sa forte immigration, doit anticiper le problème et agir pour ses «vieux» actifs.

Audrey Somnard

> www.45plus.lu

Un objectif européen

La stratégie de Lisbonne, définie en 2000, promeut la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et a pour objectif un taux d'emploi global de 70 % de la main-d'œuvre disponible. Pour atteindre un niveau aussi ambitieux, le taux d'emploi des travailleurs appartenant à la tranche d'âge des 55-64 ans doit augmenter de manière très importante.

Le Conseil européen de Stockholm de mars 2001 s'est attelé à la question de l'emploi des travailleurs âgés et a fixé un objectif en termes de taux d'emploi dans l'Union européenne (50 % d'ici 2010).

Les cheminots s'insurgent

Les syndicats des cheminots, FNCTTFEL et Syprolux constatent, qu'après quatre réunions de la commission paritaire chargée de la modification des conditions de travail, aucun accord n'a été réalisé avec la direction générale des CFL.

Les syndicats constatent, par exemple, que la direction voudrait fixer la durée de travail ininterrompue des conducteurs de locomotive à 5 heures 30, alors que dans le secteur privé des transports sur route, 4 heures 30 sont autorisées au maximum. Les propositions de la direction générale viseraient également à détériorer les conditions du travail de nuit. Les deux syndicats estiment que les propositions de la direction générale ne sont pas conformes avec les conclusions de la tripartite des CFL, où il avait été convenu que la modification des conditions de travail ne devrait pas détériorer les conditions de vie des travailleurs. Les syndicats craignent que la détérioration des conditions de travail ne mette en péril la sécurité.

Ils sollicitent l'appui des cheminots pour les prochaines sessions de négociations. Ils invitent à une manifestation de protestation, ce vendredi, 16 mars 2007, à 8 h, devant le bâtiment de la direction.

Le Premier ministre et l'accès aux informations

Jean-Claude Juncker estime ne pas devoir rappeler aux fonctionnaires des règles du droit national.

«En réponse à la question de monsieur le député, j'ai l'honneur de lui faire savoir que j'estime qu'une intervention spécifique de ma part s'adressant à l'ensemble des ministères et administrations ne s'impose pas dans le contexte actuel. La législation sur l'accès à l'information sur l'environnement qui, d'une façon directe, ne concerne qu'un nombre limité de services, constitue en effet un corps de règles bien connues que l'administration respecte évidemment strictement au niveau de l'ensemble de ses dispositions et, a fortiori, concernant les principes élémentaires qui le sous-tendent», a répondu le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, à une question parlementaire.

L'honorable député n'est autre que Camille Gira (Déi Gréng). Il avait posé la question suivante : «Est-ce que le Premier ministre compte intervenir auprès des ministères et administrations afin de garantir à l'avenir le respect des principes élémentaires du droit d'accès à l'information sur l'environnement tels que définis par la directive 2003/4/CE transposée en droit na-

tional par la loi du 25 novembre 2005?». Si le corps de règles est si bien connu de l'administration, pourquoi a-t-il fallu alors qu'une citoyenne, soutenue par Greenpeace, ait dû exercer des recours devant les juridictions administratives pour obtenir des informations sur l'approvisionnement en électricité de la sidérurgie luxembourgeoise, données qui étaient en possession de l'Institut luxembourgeois de régulation placé sous la tutelle du ministre de l'Économie, Jeannot Krecké?

«En ce qui concerne plus particulièrement l'arrêt du 1^{er} février 2007, la cour administrative s'y est prononcée, dans le cadre précis du litige qui lui était soumis, sur la façon dont certaines dispositions qui donnaient lieu à des difficultés d'interprétation, devaient être appliquées», note le Premier ministre... et juriste, Jean-Claude Juncker. Qui estime : «Il est tout aussi évident que les services compétents se conformeront à la lecture que la cour administrative a faite de ces dispositions, sans qu'il y ait besoin dans cette perspective d'un rappel du Premier ministre».

L'ABC des P&T

10891567

F comme FULL CONTACT CARD

'FULL CONTACT' est la nouvelle carte téléphonique prépayée de P&TLuxembourg. Avec elle, tous les coups de téléphone sont permis... à des tarifs très avantageux !

• Téléphonnez d'où vous voulez au Grand-Duché !

Comme son nom l'indique, la nouvelle "FULL CONTACT CARD" de P&T vous offre un "FULL SERVICE" aux quatre coins du Grand-Duché en vous permettant d'utiliser n'importe quel téléphone fixe, cabine publique ou GSM, aussi bien pour des appels locaux que vers l'étranger.

• Si pratique et si économique !

Vendue aux prix de 5 € et 10 €, la FULL CONTACT CARD vous permet d'appeler à des tarifs avantageux 24h/24. Vous évitez ainsi les surcharges pratiquées par les hôtels et autres endroits publics ou privés pour l'utilisation de leurs téléphones. En plus vous bénéficiez de promotions tarifaires régulières.

• Si facile à utiliser !

La FULL CONTACT CARD n'est pas une carte à puce mais une carte à gratter avec un code qui figure au dos. Pour appeler il vous suffit de composer le numéro d'accès 8002 8003, de taper ensuite votre code suivi du # et enfin le numéro de votre destinataire suivi du #. Le montant de votre communication sera automatiquement décompté de votre carte.

• Disponible partout !

Vous pouvez vous procurer la FULL CONTACT CARD dans nos bureaux de poste, Points Telecom et Téléboutiques, dans les shops MPK et dans la plupart des librairies et stations services.

Renseignements supplémentaires dans nos Téléboutiques (Luxembourg-Aldringen, Cloche d'Or, Esch-s-Alzette et Ettelbruck), au numéro gratuit 8002 8003 et sur www.ept.lu.

Entreprise des P&T
www.ept.lu

Partout. Avec vous.



Entreprise des Postes et Télécommunications - Luxembourg - www.ept.lu